

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DRH 122 Convention de services entre la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris et l'Etablissement "Paris Musées".

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération 2012 SG 153 – DAC 506, en date des 19 et 20 juin 2012, portant réorganisation de la gestion des musées de la Ville de Paris et création d'un établissement public local à caractère administratif chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2012 SG 199 en date du 12 et 13 novembre 2012 portant signature d'une convention relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et l'Établissement public « Paris Musées » chargé de la gestion des musées ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature de la convention de services entre la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris et l'Établissement « Paris Musées » ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à conclure avec l'Établissement public « Paris Musées » une convention de services précisant, pour chacun des champs relevant des ressources humaines, les conditions de la mise à disposition de compétences et de services entre la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris et l'Établissement « Paris Musées ».